

LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

Le projet de budget primitif 2015 a été élaboré sur les bases de l'hypothèse retenue lors des orientations budgétaires débattues le 24 novembre 2014.

BUDGET

135,4 M€

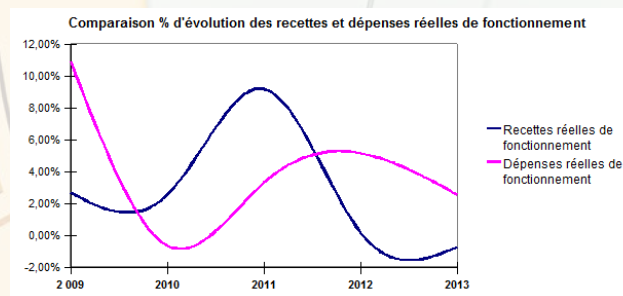
Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 97,2 M€ et la section d'investissement de 38 M€, dont 5,1M€ au titre du remboursement du capital de la dette propre du département.

EPARGNE BRUTE

Le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du Département à investir.

Il convient donc d'apporter une attention particulière à cet indicateur, un taux d'épargne brute inférieur à 10 - 12% exposerait la collectivité à un déséquilibre budgétaire à court terme

Entre 2008 et 2013, les recettes de fonctionnement ont progressé de +14,4 % contre +22,8 % pour les dépenses de fonctionnement.



Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a pour conséquence un effet ciseaux entraînant des difficultés pour maintenir une épargne brute conséquente qui permet le financement de la section investissement à hauteur d'un tiers.

L'épargne brute au budget primitif 2015 est de 14,3M€, soit un taux d'épargne brute de 12,57 % (soit un niveau équivalent au BP 2014).

EMPRUNT

Lors du débat d'orientations budgétaires 2015, le constat a été fait que **les effets de la crise devraient impacter en 2015 l'économie locale de manière encore plus forte qu'en 2014 : le Conseil général se devait donc de faire le maximum pour en atténuer les conséquences.** Aussi, il a été décidé de porter la section d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) **de 30M€ à 33M€** (notamment sur les routes), soit une recette d'emprunts de **12,2M€** pour une capacité de désendettement prévisionnelle restant **inférieure à 4,5 ans au 31 décembre 2015.**

Continuer d'investir

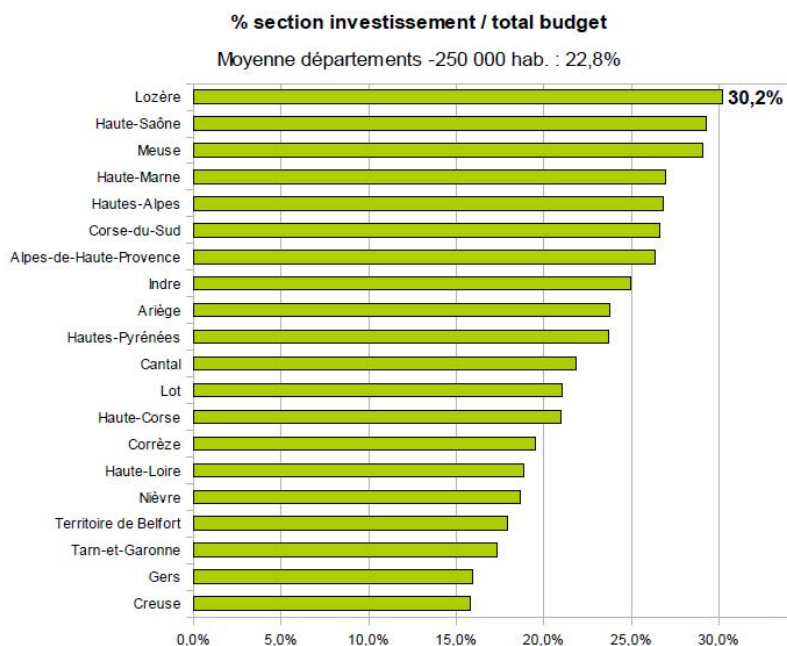
En 2015, la section d'investissement en dépenses réelles représentera près de 30% du budget total du Département. Sur la base des budgets primitifs 2014, pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants, la section d'investissement représentait en moyenne 22,8% du total du budget.

Par ailleurs, 85% de notre section d'investissement sont consacrés aux dépenses d'équipements directes et indirectes, contre en moyenne 75% pour les départements métropolitains de la même strate, le solde couvrant entre autres, les remboursements d'emprunts. **La Lozère est donc le département qui investit le plus.**

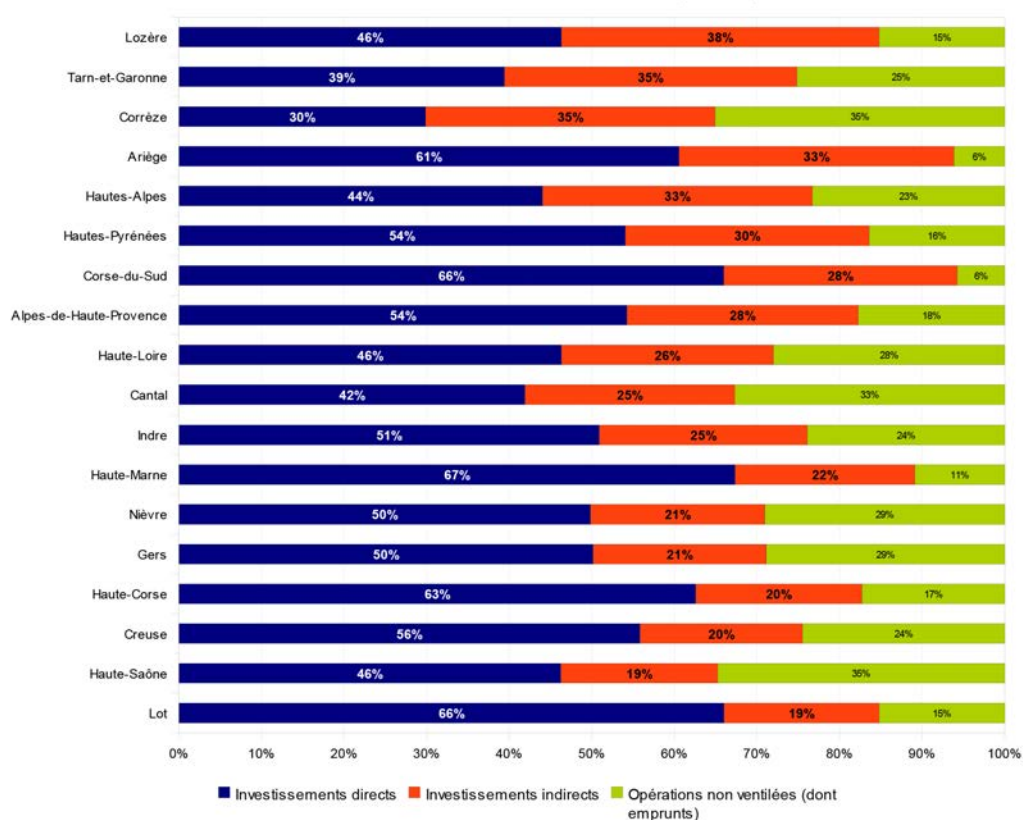
Toujours au sein de la section d'investissement, 38,5% sont consacrés aux équipements indirects (aides aux communes et structures intercommunales, aux personnes de droit privé, etc) et 46,3% aux équipements départementaux.

La Lozère est donc le département qui aide le plus les collectivités de son territoire, situation qui sera confortée en 2015 avec la mise en place de la contractualisation pour plus de 20,7M€.

Au budget primitif 2014, notre section d'investissement représentait un montant de 944 € par habitant contre 407 € pour la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



Part de l'investissement direct/ indirect dans le total de la section d'investissement (BP2014)



BON A SAVOIR

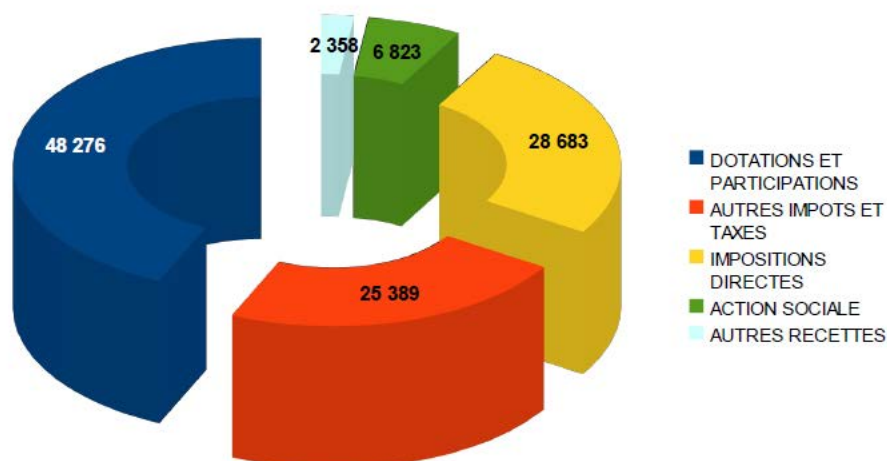
S'il n'y avait pas eu de baisses de dotations, le Département pourrait aujourd'hui, selon les simulations, investir à hauteur de 42M€ tout en gardant une capacité de désendettement à 4 ans !

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

23,8 M€ de recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont inscrites au titre du budget primitif 2015 dont 12,3 M€ au titre des recettes d'emprunts et 11,5 M€ pour les autres recettes (contre 12,1 M€ en 2014 soit une baisse de -4,95 %).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

En 2015, **les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à 111,5 M€** soit une diminution prévisionnelle par rapport à 2014 résultant de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, actée et amplifiée dans le Projet de Loi de Finances pour l'année 2015 (- 1,8M€) .



Par rapport à l'année 2013, notre département a perdu 3,9M€ de recettes de péréquation (fonds départemental Droits de mutation). **Suite à la modification des critères de répartition par départements, notre Département a perdu 7,7M€ de recettes (tous fonds confondus) par rapport à 2011.**

LES DÉPENSES

Pour arriver à maintenir une épargne brute à 12% et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans, tout en maintenant notre soutien à nos partenaires et au milieu associatif, **sans pour autant augmenter la taxe foncière**, il a été nécessaire de diminuer la section Fonctionnement de 1M€ par rapport à 2014 (soit 97,2M€) et ce, malgré les nouvelles mesures règlementaires décidées au niveau national qui viennent impacter notre budget.

Les dépenses contraintes sont en hausse de +2M€ et correspondent aux augmentations de cotisations sociales obligatoires, à l'évolution des dépenses d'aide sociale, à la revalorisation du RSA, à la réforme des rythmes scolaires augmentant le coût des transports, etc. Toutes ces modifications étaient imposées par l'Etat.

3 GRANDES CATÉGORIES :

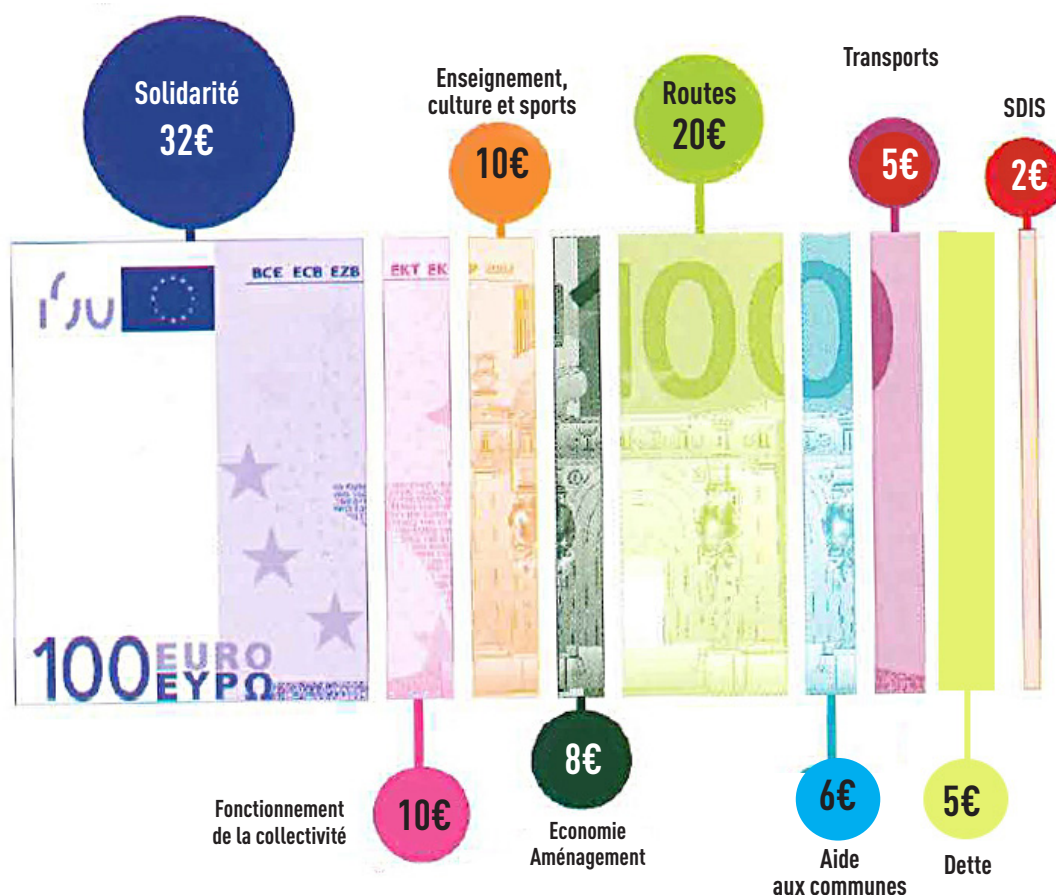
- les **dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation (52M€)** : Action sociale, transports scolaires, entretien des routes et des bâtiments, collèges, SDIS
- les **dépenses choisies par le Département** à la suite de décisions prises en Assemblée **(8,25M€)**, volonté de maintenir le même niveau qu'en 2014. (culture, sports,...)
- les **dépenses obligatoires liées au fonctionnement** du Département : Personnel, service informatique... **(36M€ soit -3,35%)**

Aucune création de poste n'est envisagée sur l'année 2015.

Par ailleurs, une économie de - 250 000 € a été demandée aux services des Ressources Humaines (non-remplacement des départs à la retraite ou des congés maternité ou maladie limités à certains postes spécifiques par exemple).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES :

Sur 100€ le Département dépense :



LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

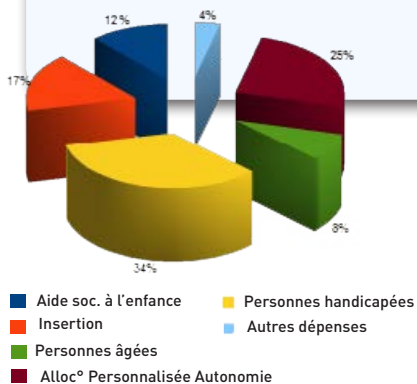
Répartition du Budget 2015



BATIMENTS 1,4 M€



SOLIDARITES 36,8 M€



TRANSPORTS 7,1 M€



ROUTES 17 M€



SECOURS INCENDIE 3,2 M€



COLLEGES 5,3 M€



AIDE AU TERRITOIRE 8,2 M€
Aménagement, travaux
espaces publics...



**AMENAGEMENT
ECONOMIE 8,4 M€**



ENSEIGNEMENT 3,1 M€
SPORTS, CULTURE



TOURISME 4,5 M€



TECHNOLOGIES NUMERIQUES 1,9 M€



**ENVIRONNEMENT, EAU,
AGRICULTURE 2,9 M€**

Stop aux idées reçues !!

LE DÉPARTEMENT GÈRE-T-IL BIEN SES DÉPENSES ? OUI !

Tenu par la règle de l'équilibre budgétaire (les dépenses doivent être égales aux recettes, on ne doit pas dépenser plus que ce dont on dispose comme ressources-comme chacun d'entre nous finalement), et alors que les prestations sociales à verser ne cessent d'augmenter, le Département cherche constamment des solutions pour réduire ses dépenses. Mutualisation des équipes et des moyens, diminution des frais de bouche et de communication, économies d'énergie et des consommables, achats groupés pour l'acquisition de matériel, la téléphonie, le haut-débit ...

Comme dans toute entreprise responsable, le Département s'attache à réaliser des efforts au quotidien pour que ses dépenses soient les plus rationnelles possibles.

LE DÉPARTEMENT AUGMENTE T-IL LES IMPÔTS ? NON !

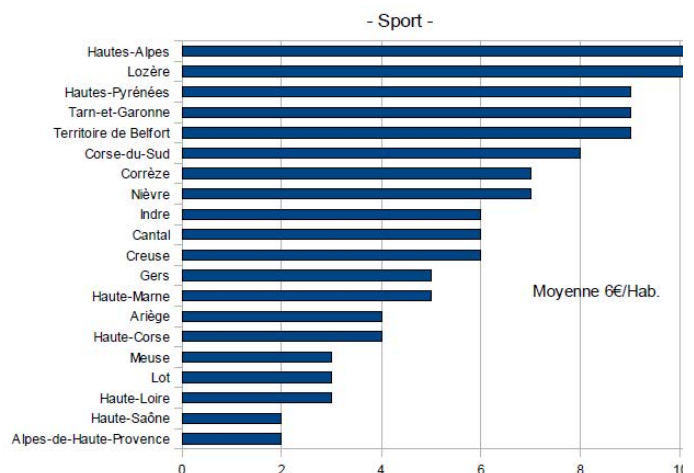
Au total, les dépenses obligatoires représentent plus de 91,40 % de la section de fonctionnement. C'est-à-dire que le Département est obligé de financer les prestations qui relèvent de ses compétences (RSA, APA, PCH, entretien des collèges ...). Du fait du manque de compensation de l'Etat, pour régler ces dépenses, le Département pourrait augmenter les impôts locaux mais il a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), préférant diminuer de façon significative le train de vie de l'institution, optimiser les services et réévaluer parfois ses dépenses facultatives dans les domaines du sport, de la culture ... en fonction des besoins. L'an passé, afin de pouvoir bénéficier du fonds de soutien 2ème part, l'Assemblée départementale a été contrainte d'augmenter ce taux (obligation de l'Etat) mais elle l'a fait à minima, à savoir 3%.

En 2015, la taxe foncière ne sera pas augmentée.



LA CRISE VA T-ELLE ENTRAÎNER UNE BAISSE DES DOTATIONS POUR LES ASSOCIATIONS LOZÉRIENNES ? NON !

En 2015, le Conseil général maintiendra globalement son soutien à ses partenaires et au milieu associatif au même niveau alors que la plupart des collectivités vont baisser leurs dotations. Par exemple, pour le sport et la jeunesse, l'enveloppe 2014 a été reconstruite en 2015 au même niveau soit 558 000 €. A noter qu'au budget primitif 2014, les crédits alloués au sport ont représenté un montant de 11 € par habitant contre en moyenne 6 € par habitant pour les départements de la même strate.



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX SONT-ILS VRAIMENT NÉCESSAIRES ? OUI !

La disparition d'un échelon de proximité comme le Conseil général serait très néfaste pour les territoires ruraux et ne générerait aucune économie. Les élus, souvent perçus comme de simples « coupeurs de rubans » lors d'inaugurations ou manifestations, ont pourtant un rôle prépondérant dans la bonne marche du territoire : leur force provient du fait qu'ils sont en immersion dans leur canton. Proches des réalités du terrain, ils entretiennent une véritable relation de proximité avec les administrés. Les prochaines élections départementales sont prévues en mars prochain.